

LES MUTATIONS ORDINAIRES 2018/2019

Règlements administratifs – Édition 2017, Articles II.201 à II.204, pages 42 à 44.

PROCEDURE

Exclusivement du mardi
15 mai au vendredi 15 juin 2018
inclus

L'imprimé de mutation doit être rempli par la joueuse ou le joueur, signé et remis aux Dirigeants du club d'arrivée.

C'est ce dernier qui devra effectuer la demande de mutation via l'application SPID « Mon club »

Simultanément à la demande, Il transmettra au secrétariat de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table à CAMBRAI, les droits de mutation en privilégiant le virement bancaire ou postal.

Dès que la demande est formulée, un avis automatique est envoyée à :

- Le club demandeur
- Le club d'origine
- L'organisme gestionnaire de la demande
- Le licencié.

La demande apparaîtra dans l'espace « Les Mutés du club »

L'imprimé de mutation est gratuit, il est disponible sur les sites de la Ligue, de la FFTT

Virement (avec avis) exceptionnellement chèque bancaire
[Voir tarifs 2018/2019](#)

Dès que la demande est enregistrée sur SPID, la Ligue est informée et la met en attente de paiement.

Lorsque le paiement parvient au secrétariat à CAMBRAI et que le dossier est complet (étranger principalement), la demande est validée sauf pour les mutations qui entraînent le paiement d'indemnités de formation. Ces dernières auront la qualification : « En attente indemnité »

Après le 15 juin, la Commission des Statuts et Règlements publie la circulaire récapitulative des mutations en indiquant :

- Les mutations accordées
- Les mutations en attente de décisions fédérales (numéroté(e)s
- Les mutations accordées mais en attente de paiement d'indemnités de formation
- Les autres types de mutations

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès du Jury d'Appel de la Ligue, dans les quinze jours qui suivent la date d'avis (date de la circulaire).

[Retour](#)

TARIFS 2018 / 2019 des mutations

Séries	Classements	DAMES Montant	MESSIEURS Montant
Nationales	n° 1 à 10	1 855,00 €	3 440,00 €
	n° 11 à 25	1 060,00 €	2 170,00 €
	n° 26 à 50	1 030,00 €	1 560,00 €
	n° 51 à 100	850,00 €	1 180,00 €
	n° 101 à 300	500,00 €	950,00 €
	n° 301 à 1000		500,00 €
Régionales	Classés 19 et +		357,00 €
	Classés 17 et 18		332,00 €
	Classés 15 et 16	172,00 €	172,00 €
	Classés 13 et 14	158,00 €	158,00 €
Départementales	Classés 10 à 12	113,00 €	113,00 €
	Classés 9 et moins	103,00 €	103,00 €

[Retour](#)